



## Parc National des îles Zembra - Zembretta

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
REPUBLIQUE TUNISIENNE  
DIRECTION GÉNÉRAL DES FORÊTS



## SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La péninsule du Cap Bon est une région d'une richesse naturelle remarquable et d'une valeur paysagère exceptionnelle. Elle inclut quatre zones de grande importance naturelle gérées par l'Agence de Protection et Aménagement du Littoral notamment:

- les forêts de Dar Chichou et l'estuaire de Oued Laâbid;
- la montagne d'El Haouaria;
- les lagunes du Cap-Bon oriental;
- l'Archipel de Zembra.

Ce dernier est constitué par l'île de Zembra et l'îlot de Zembretta, situés à l'extrémité orientale du Golfe de Tunis et à l'Ouest de la pointe du Cap Bon. Zembra, la plus grande, occupe une superficie de 389 ha et 9 km de linéaire côtier. Elle se trouve à 13 km de Ras El Hmar, à 15 km de Sidi Daoud et à 55 km de la Goulette.

Elle est entourée de deux rochers : Lantorcho au nord-est et La Cathédrale au sud-ouest.

L'îlot de Zembretta, qui n'occupe que 2 ha, se trouve à 5 km à l'Est de Zembra.







## LE CADRE LÉGISLATIF NATIONAL ET INTERNATIONAL SUR LE PARC

**9 novembre 1973** Arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à l'institution d'une zone de protection biologique autour de l'île de Zembra. Cet arrêté interdit «en tout temps, toute activité de pêche, tant professionnelle que sportive» dans la zone.

**1 mars 1977** Inscription des îles de Zembra et Zembretta sur la liste des Réserves de la Biosphère.

**1 avril 1977** Décret n°77-340 érigeant Zembra et Zembretta en Parc National.

**22 mars 1983** Protocole sur la Protection des Aires Spécialement Protégées, ratifié par la Tunisie par la Loi 83-44.

Ce Protocole est issu de la Convention pour la Protection de la Mer Méditerranée contre la Pollution, adopté par la Tunisie via la loi 77-29 du 25-05-1977.

**23 février 1998** La Tunisie a ratifié la Convention de Barcelone

**28 septembre 1995** Arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à l'exercice de la pêche en l'interdisant à un mille et demi autour des îles de Zembra et Zembretta.

**1 avril 2001** Zembra et Zembretta ont été inscrites sur la liste des Aires Spécialement Protégées d'Intérêt Méditerranéen (ASPIM).

## OBJECTIFS DU PARC NATIONAL

D'après le Protocole ASP, les objectifs des aires protégées consistent à la sauvegarde:

- des types d'écosystèmes marins et côtiers représentatifs à l'échelle régionale,
- des habitats en danger de disparition,
- des habitats des espèces animales et végétales en danger, menacées ou endémiques,
- des sites présentant une importance particulière en raison de leur intérêt scientifique, esthétique, culturel ou éducatif.

Considérant son double caractère d'ASPIM et de Réserve de la Biosphère, les objectifs du Parc de Zembra et Zembretta ont été regroupés en trois groupes:

- 1) Objectifs de conservation qui visent le maintien des processus écologiques et de la diversité et la richesse biologique.
- 2) Objectifs d'aménagement qui prétendent encourager la gestion adéquate, la surveillance et le suivi, la recherche, l'éducation et l'échange d'information à différents niveaux de conservation et de développement
- 3) Objectifs de développement qui prétendent favoriser un développement économique et humain durable et respectueux des particularités environnementales et socioculturelles.







Les éléments ayant justifié la proposition du Parc National de Zembra et Zembretta pour son inclusion dans la liste d'aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen sont liés aussi bien à ses habitats qu'aux espèces qu'il abrite.

Parmi les habitats, on note particulièrement la présence :

- d'herbiers de Posidonies
- de fonds rocheux diversifiés et bien préservés.
- d'habitats potentiels pour le phoque moine

Quant aux espèces remarquables, on note la présence d'une variété d'espèces notamment *Posidonia oceanica*, *Cystoseira spinosa*, *Axinella polypoides*, *Asteroides calycularis*, *Centrostephanus longispinus*, *Pinna nobilis*, *Patella ferruginea*, *Epinephelus guaza*, *Calonectris diomedea*, *Phalacrocorax aristotelis* et *Tursiops truncatus*.



L'importance des fonds marins de Zembra et Zembretta réside surtout dans deux traits distinctifs.

Le premier est lié à la situation biogéographique particulière du site qui fait qu'il se trouve dans le couloir reliant les secteurs occidental et oriental de la Méditerranée.

Le second est lié au fait que la protection plus ou moins stricte du site, depuis environ une trentaine d'années, a permis aux populations ichthyologiques de regagner des niveaux proches de ceux naturels.



La présence des grands Serranidae comme le mérrou noir (*Epinephelus marginatus*), des grands Sparidae tels que l'espèce *Dentex dentex* et de le corb noir (*Sciaena umbra*) est vraisemblablement fréquente à Zembra avec des tailles petites à moyennes et quelques individus de grande taille.

## ESPÈCES MARINES REMARQUABLES

La partie marine du Parc est marquée par une multitude d'espèces remarquables soit végétaux que animaux comme les prairies des phanérogames *Posidonia oceanica* et *Cymodocea nodosa* et des invertébrés colorés tel que les porifères (*Axinella cannabina* et *Spongia officinalis*), les madréporaires *Astroides calycularis* et *Cladocora caespitosa*, et des gorgones *Eunicella singularis*, *Leptogorgia sarmentosa* et *E. cavolini*.

Dans les mollusques il faut souligner la présence de la grande nacre *Pinna nobilis* et surtout de la patelle géante *Patella ferruginea*, gastéropode endémique de la Méditerranée que, à différence de sa régression alarmante dans autres aires, a ici une des rares et plus abondantes des populations subsistantes.

L'astéride pourpre *Ophidiaster ophidianus* est abondant dans la zone ainsi que l'oursin diadème *Centrostephanus longispinus*, présent dans les fentes des roches en profondeur.



## LES GRANDS VERTEBRÉS

La présence dans les côtes tunisiennes de sites de reproduction de la tortue marine *Caretta caretta* fait que les eaux de l'archipel soient dans l'aire de distribution géographique en Méditerranée, quoique sa présence n'a pas été fréquemment signalée.

L'archipel présentait un habitat favorable du phoque moine (*Monachus monachus*) jusqu'aux années '70. Cependant, l'existence des grottes potentielles favorables à l'habitat de l'espèce mérite de leur accorder une attention particulière.

Quant aux cétacés, on note la présence de baleines et de dauphins, en particulier l'espèce *Tursiops truncatus*.





## AVIFAUNE

Zembra présente, en ce qui concerne l'avifaune, un site d'intérêt écologique certain et ce, à plus d'un titre:

- Zembra abrite la plus importante colonie de puffins cendrés en Méditerranée (20.000 couples).
- Les 11 couples de faucons pèlerins, installés sur moins de 7 km de falaises maritimes, constituent une population dont la densité est la plus élevée au monde.
- Zembra est en Tunisie la seule île, avec la Galite, où se reproduisent deux espèces rares et/ou menacées ; ce sont le goéland d'Audouin et le cormoran huppé.
- Zembra est située sur une importante voie migratoire aussi bien en automne qu'au printemps. Si au printemps les oiseaux sont pressés de rejoindre leurs sites de nidification en Europe ou en Asie ; beaucoup atteignent Zembra en automne dans un état de fatigue extrême et prennent le temps de reprendre des forces avant de rejoindre le continent, certains y trouvent un milieu favorable pour y passer tout l'hiver.



## LA PÊCHE

La pêche dans la région est une tradition très ancienne, notamment la pêche saisonnière au thonidés dans les madragues du site de Sidi Daoud qui remonte à plus de 10 siècles.

Ce type de pêche demeura la plus importante activité jusqu'au début des années 80 avec la création du port de Sidi Daoud en 1983. Actuellement, les types de pêche pratiqués dans la zone sont : la pêche côtière (artisanale), la pêche au feu et la pêche aux thonidés dans les madragues.



## LE TOURISME

Le tourisme pratiqué sur cette région côtière de Zembra et Zembretta est local et de passage. Certains sites archéologiques et historiques sont de grande valeur touristique, comme les ruines et la nécropole puniques à Kerkouane, datant d'environ 2500 ans et inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1988, ou la forteresse byzantine du VIe siècle à Kelibia.





